

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 869

27 avril 2010

### SOMMAIRE

|   |       |   |       |
|---|-------|---|-------|
| A.A.S. Holdings S.A. ....                 | 41694 | Matéris Holding Luxembourg .....          | 41697 |
| Albin West S.A. ....                      | 41689 | Matéris Holding Luxembourg .....          | 41710 |
| ATG Management Germany S.à r.l. ....      | 41711 | Niederlande Immo Beteiligungs I A.G. ...  | 41710 |
| Babcock & Brown Romanina S.à r.l. ....    | 41698 | Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.    | 41709 |
| Bati S.A. ....                            | 41710 | Nikko Asset Management Luxembourg         |       |
| BTG Concept S.A. ....                     | 41691 | S.A. ....                                 | 41707 |
| CVF Lux Master S.à r.l. ....              | 41682 | OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l. ....      | 41666 |
| CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l. ....     | 41691 | Odd Financial Services S.A. ....          | 41709 |
| Development Portisco S.A. ....            | 41712 | Origo S.A. ....                           | 41680 |
| Dreamcar.com S.A. ....                    | 41707 | Orocash International S.A. ....           | 41671 |
| EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl ....         | 41691 | Palm Beach Property SCI .....             | 41702 |
| Equity Trust Holdings S.à r.l. ....       | 41712 | PHM Topco 10 S.à r.l. ....                | 41666 |
| ESI Rated S.A. ....                       | 41691 | Praha Invest S.A. ....                    | 41702 |
| EuroHealth S.à r.l. ....                  | 41711 | Riverside European Combi Participations   |       |
| Europa Electrum S.à r.l. ....             | 41710 | S.à r.l. ....                             | 41702 |
| Finami S.A. ....                          | 41681 | Rolaco Holding S.A. ....                  | 41679 |
| Flux Re S.A. ....                         | 41694 | Salvesia S.A. ....                        | 41701 |
| FR Transport S.à r.l. ....                | 41699 | Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l. ....   | 41709 |
| Genac S.A. ....                           | 41712 | Société civile immobilière A.C.B. ....    | 41672 |
| Golub Gethouse Property Opportunity       |       | Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A.  |       |
| Holding S.à r.l. ....                     | 41711 | .....                                     | 41694 |
| Hermes Universal .....                    | 41711 | Syneco S.à r.l. ....                      | 41673 |
| Isolda .....                              | 41707 | Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l. |       |
| I.S.T.S. (International Software, Trade & |       | .....                                     | 41702 |
| Services& .....                           | 41695 | Ubisoft Entertainment Sàrl .....          | 41695 |
| Leander S.à r.l. ....                     | 41711 | Wert Investment Holdings S.à r.l. ....    | 41674 |
| LoanCo 2 S.à r.l. ....                    | 41710 | Wert Investment Holdings S.à r.l. ....    | 41702 |
| Luxfiscalia S.à r.l. ....                 | 41710 | Westbridge S.à r.l. ....                  | 41699 |
| Maehler Transport International Luxem-    |       | ZENZEN (Europe) S.A. ....                 | 41698 |
| burg G.m.b.H. ....                        | 41690 |   |       |
| Managa Holding S.A. ....                  | 41699 |   |       |
| MANAGA S.A., société de gestion de pa-    |       |   |       |
| trimoine familial .....                   | 41699 |   |       |

**OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 375.150,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040892/11.

(100040546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.045.330,70.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PHM Topco 10 S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147 875 (the Company). The Company was incorporated on 21 August 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1836 of 23 September 2009, p.88099. The articles of association of the Company were amended on 29 October 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2354 of 2 December 2009, p. 121236.

There appeared:

PAMPLONA CAPITAL PARTNERS II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Island, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman (Pamplona), owner of all of the ninety-three million four hundred and eight thousand (93,408,000) shares of one Eurocent (EUR 0.01) each (the Sole Shareholder);

hereby represented by Doris Chan, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the appearing parties, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the 93,408,000 (ninety-three million four hundred and eight thousand) shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 111,250.70 (one hundred and eleven thousand two hundred and fifty Euro and seventy Euro Cent), by way of creation and issue of 11,125,070 (eleven million one hundred and twenty-five thousand and seventy) shares in the share capital of the Issuer, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each;

(3) subscription and payment to the share capital increase specified under item 3. above by the Sole Shareholder, by way of a contributions in cash;

(4) subsequent restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the points above;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the reclassified or newly issued shares in the share register of the Company; and

(6) miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 111,250.70 (one hundred and eleven thousand two hundred and fifty Euro and seventy Euro Cent) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 934,080 (nine hundred and thirty-four thousand eighty Euro) to EUR 1,045,330.70 (one million forty-five thousand three hundred and thirty Euro and seventy Euro Cent) by way of issuance of 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class A Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class B Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class C Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class D Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class E Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class F Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class G Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class H Shares, 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class I Shares and 1,112,507 (one million one hundred and twelve thousand five hundred and seven) Class J Shares, in the share capital of the Company, each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each (the New Shares).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription to and full payment of the New Shares of the Company as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, hereby represented as stated above, declares to subscribe to the New Shares each and to pay them up in full by means of a contribution in cash of EUR 111,250.70 (one hundred and eleven thousand two hundred and fifty Euro and seventy Euro Cent) equal to the Euro equivalent of USD 150,999.92 (based on the exchange rate of USD 1 = EUR 0.73676).

The aggregate amount of the contributions in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by the Company's bank on 11 March 2010 confirming the availability of the subscription amount on a bank account and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

A copy of the above blocking certificate, after "having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

| Name of the Shareholder                    | Number of shares                 |
|--|----------------------------------|
| Pamplona Capital Partners II, LP . . . . . | 10,453,307 Class A Shares        |
|  | 10,453,307 Class B Shares        |
|  | 10,453,307 Class C Shares        |
|  | 10,453,307 Class D Shares        |
|  | 10,453,307 Class E Shares        |
|  | 10,453,307 Class F Shares        |
|  | 10,453,307 Class G Shares        |
|  | 10,453,307 Class H Shares        |
|  | 10,453,307 Class I Shares        |
|  | <u>10,453,307 Class J Shares</u> |
| Total of shares: . . . . .                 | 10,453,307 Class A Shares        |
|  | 10,453,307 Class B Shares        |
|  | 10,453,307 Class C Shares        |
|  | 10,453,307 Class D Shares        |
|  | 10,453,307 Class E Shares        |
|  | 10,453,307 Class F Shares        |
|  | 10,453,307 Class G Shares        |
|  | 10,453,307 Class H Shares        |
|  | 10,453,307 Class I Shares        |
|  | 10,453,307 Class J Shares        |

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above resolutions so that it reads henceforth as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at EUR 1,045,330.70 (one million forty-five thousand three hundred and thirty Euro and seventy Euro Cent) represented by 104,533,070 (one hundred and four million five hundred and thirty-three thousand seventy) Shares (the "Shares") divided into

10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class A Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class B Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class C Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class D Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class E Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class F Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class G Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class H Shares,  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class I Shares, and  
 10,453,307 (ten million four hundred and fifty-three thousand three hundred and seven) Class J Shares

each Share with a nominal value of one EUR 0.01 (one Eurocent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles. Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J are each a Class of Share and together the Classes of Shares."

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the reclassified and the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le onze mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PHM Topco 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 875 (la Société). La Société fut constituée le 21 août 2009 suite à un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N°1836 du 23 septembre 2009, p.88099. Les statuts de la Société furent modifiés le 29 octobre 2009 suite à un acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2354 du 2 décembre 2009, p. 121236.

A comparu:

PAMPLONA CAPITAL PARTNERS II LP, une société constituée sous le droit des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman (Pamplona), détentrice de la totalité des un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'Euro (EUR 0,01) chacune (l'Associé Unique);

Ici représentée par Doris Chan, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les 93.408.000 (quatre-vingt treize millions quatre cent huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de 111.250,70 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros et soixante-dix centimes d'Euro), par voie de l'émission de 11.125.070 (onze millions cent vingt-cinq mille soixante-dix) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune;

3. souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée par l'Associé au moyen d'un apport en espèces;

4. modification consécutive des statuts de la Société pour y refléter les changements ci-dessus;

5. modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant 111.250,70 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros et soixante-dix centimes d'Euro), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 934.080 EUR (neuf cent trente-quatre mille quatre-vingts Euros), représenté par 93,340,080 (quatre-vingt treize millions trois cent quarante mille quatre-vingt) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, à un montant de 1.045.330,70 EUR (un million quarante-cinq mille trois cent trente Euros et soixante-dix centimes d'Euro), par l'émission de 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe A, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe B, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe C, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe D, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe E, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe F, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe G, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe H, 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe I et 1.112.507 (un million cent douze mille cinq cent sept) parts sociales de Classe J dans le capital social la Société et ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune (les Nouvelles Parts).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide en outre d'approuver la souscription à l'augmentation de capital et la libération des Nouvelles Parts de la Société de la manière suivante:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, déclare souscrire à l'émission des Nouvelles Parts de la Société ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune et de les payer par le biais d'un apport en espèces d'un montant de 111.250,70 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros et soixante-dix centimes d'Euro) égal à l'équivalent en Euro de 150.999,92 USD (sur la base du taux de change de 1 USD = 0,73676 EUR).

Le montant total des apports en espèces est par conséquent à l'entière disponibilité de la Société, comme en atteste le certificat de blocage émis par la banque de la Société en date du 11 March 2010 présenté au notaire instrumentaire, ledit certificat confirmant la disponibilité des montants de souscription sur un compte bancaire. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés

Un exemplaire du certificat de blocage susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

| Nom de l'Associé                           | Nombre de parts sociales              |
|--|---------------------------------------|
| Pamplona Capital Partners II, LP . . . . . | 10.453.307 Parts Sociales de Classe A |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe B |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe C |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe D |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe E |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe F |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe G |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe H |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe I |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe J |
| Total des parts sociales: . . . . .        | 10.453.307 Parts Sociales de Classe A |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe B |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe C |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe D |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe E |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe F |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe G |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe H |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe I |
|  | 10.453.307 Parts Sociales de Classe J |

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.045.330,70 EUR (un million quarante-cinq mille trois cent trente Euros et soixante-dix centimes d'Euro) représenté par 104.533.070 (cent quatre millions cinq cent trente-trois mille soixante-dix) Parts Sociales (les "Parts Sociales") divisées en

- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie A,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie B,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie C,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie D,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie E,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie F,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie G,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie H,
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie I, et
- 10.453.307 (dix million quatre cent cinquante-trois mille trois cent sept) Parts Sociales de Catégorie J

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de 0,01 euro (un centime d'Euro) et étant assortie des droits et obligations fixés dans les présents Statuts. La Catégorie A, la Catégorie B, la Catégorie C, la Catégorie D, la Catégorie E, la Catégorie F, la Catégorie G, la Catégorie H, la Catégorie I et la Catégorie J constituent chacune une Catégorie de Parts Sociales et ensemble les Catégories de Parts Sociales.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales reclassées et des parts sociales nouvellement émises.

#### *Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: D. CHAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11444. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040192/264.

(100040060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

### **Orocash International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 148.873.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le cinq mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme OROCASH HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme OROCASH INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 148873, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2231 du 14 novembre 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme OROCASH INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société OROCASH INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que l'activité de la société OROCASH INTERNATIONAL S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme OROCASH INTERNATIONAL S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2010. Relation GRE/2010/852. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040186/51.

(100040074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Société civile immobilière A.C.B., Société Civile.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg E 559.

L'an deux mille dix.

Le neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Sophia FUHRMANN, femme au foyer, veuve de Monsieur Alfred LEESCH, demeurant à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.

2.- Madame Claude VAUDAUX-LEESCH, secrétaire, demeurant à CH-4132 Muttenz, Hallenweg 24.

3.- Madame Nathalie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 43, rue des Peupliers.

4.- Madame Sylvie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers.

5.- Madame Françoise LEESCH, institutrice primaire, demeurant à L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière.

6.- Madame Brigitte Suzanne LEESCH, infirmière, demeurant à CH-4204 Himmelried, Wulliweg 431.

Les comparantes sub 2 et 6 sont ici représentées par Madame Sylvie LEESCH, prénommée, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 28 février 2010,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par toutes les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'elles sont les seules associées de la société Société civile immobilière A.C.B., avec siège social à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 559 (NIN 1980 7000 414).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1980, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 276 du 28 novembre 1980, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 22 août 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 587 du 13 novembre 1996;

- suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 399 du 30 avril 2005;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1283 du 3 juillet 2009.

Que le capital social de la société s'élève à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts Euros cinquante-sept Cents (€ 743.680,57), représenté par soixante-quatre (64) parts sociales.

Il est constaté que l'associé Monsieur Alfred LEESCH est décédé le 8 octobre 2009.

Sa succession, en ce qui concerne les vingt (20) parts sociales, est échue pour l'usufruit à son épouse survivante Madame Sophia FUHRMANN et pour le restant et par parts égales en nue-proprieté à ses cinq filles, à savoir Claude, Brigitte, Nathalie, Sylvie et Françoise LEESCH.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties de la manière suivante:

|  |    |
|--|----|
| 1.- a) Madame Sophia FUHRMANN, prénommée, vingt parts sociales en usufruit . . . . .           | 20 |
| b) Madame Claude VAUDAUX-LEESCH, prénommée, quatre parts sociales en nue-proprieté . . . . .   | 4  |
| c) Madame Nathalie LEESCH, prénommée, quatre parts sociales en nue-proprieté . . . . .         | 4  |
| d) Madame Sylvie LEESCH, prénommée, quatre parts sociales en nue-proprieté . . . . .           | 4  |
| e) Madame Françoise LEESCH, prénommée, quatre parts sociales en nue-proprieté . . . . .        | 4  |
| f) Madame Brigitte LEESCH, prénommée, quatre parts sociales en nue-proprieté . . . . .         | 4  |
| 2.- Madame Claude VAUDAUX-LEESCH, prénommée, onze parts sociales en pleine proprieté . . . . . | 11 |
| 3.- Madame Nathalie LEESCH, prénommée, onze parts sociales en pleine proprieté . . . . .       | 11 |

|   |    |
|---|----|
| 4.- Madame Sylvie LEESCH, prénommée, onze parts sociales en pleine propriété . . . . .    | 11 |
| 5.- Madame Françoise LEESCH, prénommée, onze parts sociales en pleine propriété . . . . . | 11 |
| Total: soixante-quatre parts sociales . . . . .   | 64 |

Ensuite les comparantes, présentes ou représentées comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associées de la société Société civile immobilière A.C.B., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associées décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt Euros cinquante-sept Cents (€ 743.680,57), représenté par soixante-quatre (64) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associées comme suit:

|  |    |
|--|----|
| 1.- a) Madame Sophia FUHRMANN, femme au foyer, veuve de Monsieur Alfred LEESCH, demeurant à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers, vingt parts sociales en usufruit . . . . . | 20 |
| b) Madame Claude VAUDAUX-LEESCH, secrétaire, demeurant à CH-4132 Muttentz, Hallenweg 24, quatre parts sociales en nue-propiété . . . . .   | 4  |
| c) Madame Nathalie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 43, rue des Peupliers, quatre parts sociales en nue-propiété . . . . .                                 | 4  |
| d) Madame Sylvie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers, quatre parts sociales en nue-propiété . . . . .                                   | 4  |
| e) Madame Françoise LEESCH, institutrice primaire, demeurant à L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière, quatre parts sociales en nue-propiété . . . . .                        | 4  |
| f) Madame Brigitte Suzanne LEESCH, infirmière, demeurant à CH-4204 Himmelried, Wulliweg 431, quatre parts sociales en nue-propiété . . . . .                                     | 4  |
| 2.- Madame Claude VAUDAUX-LEESCH, secrétaire, demeurant à CH-4132 Muttentz, Hallenweg 24, onze parts sociales en pleine propriété . . . . .                                      | 11 |
| 3.- Madame Nathalie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 43, rue des Peupliers, onze parts sociales en pleine propriété . . . . .                              | 11 |
| 4.- Madame Sylvie LEESCH, femme au foyer, demeurant à L-2328 Luxembourg, 45, rue des Peupliers, onze parts sociales en pleine propriété . . . . .                                | 11 |
| 5.- Madame Françoise LEESCH, institutrice primaire, demeurant à L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière, onze parts sociales en pleine propriété . . . . .                     | 11 |
| Total: soixante-quatre parts sociales . . . . .  | 64 |

*Deuxième résolution*

Les associées constatent que suite au décès de Monsieur Alfred LEESCH, les dames Françoise et Nathalie LEESCH sont désormais nommées gérantes de la société.

Chaque gérante peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: S. FUHRMANN, N. LEESCH, S. LEESCH, F. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 mars 2010. Relation: ECH/2010/346. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040193/94.

(100039628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Syneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8315 Olm, 6, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg B 85.034.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.  
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
10, rue Jean Jacoby  
L-1832 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2010041066/14.

(100040880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

In the year two thousand ten, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Wert LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware (U.S.A.) and having its registered office at 8500 Normandale Lake Boulevard, Minneapolis, Minnesota 55437, U.S.A., filed with the Office of the Secretary of the State of Delaware under registration number 4434667,

here represented by Mr. Etienne de Crépy attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Minneapolis, Minnesota (U.S.A.), on 8 March 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Wert Investment Holdings S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.726 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 October 2007, published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 2646 of November 19, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time on 17 December 2009, published in *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 256, of 5 February 2010.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the Sole Shareholder) may validly deliberate on all the items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of one class of "tracker shares".
2. Reclassification of the existing issued 2,920 ordinary shares, 40 Class A Tracker Shares (the Class A Shares) and 40 Class B Tracker Shares (the Class B Shares) of the Company into 2,880 ordinary shares, 40 Class A Shares, 40 Class B shares and 40 Class C Tracker Shares (the Class C Shares);
3. Subsequent amendment of article 6, 23 and 24 of the Articles to reflect the changes adopted under items 1. and 2. above;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Mr. Olivier Jarny or any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company; and
5. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create one new class of "tracker" shares, namely the Class C Shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to reclassify the existing two thousand nine hundred and twenty (2,920) issued ordinary shares, forty (40) A Shares and forty (40) Class B Shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, into (i) two thousand eight hundred and eighty (2,880) ordinary shares, (ii) forty (40) A Shares, (iii) forty (40) Class B Shares and (iv) (40) C Shares all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

*Third resolution*

To reflect the changes adopted in the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6, article 23 paragraph 2 and article 24 of the Articles, which shall read as follows:

**" Art. 6.**

6.1. The corporate capital of the Company is set at seventy-five thousand euro (EUR 75,000), represented by three thousand (3,000) shares divided into (i) into two thousand eight hundred and eighty (2,880) ordinary shares, (ii) forty (40) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) forty (40) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share) and (iv) forty (40) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share) all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

6.2. The ordinary shares, the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall collectively be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

6.3. Each Share entitles its holder to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

6.4. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles provided that unless the holders of a majority of the Class A Shares, a majority of the Class B Shares and a majority of the Class C Shares shall otherwise agree in writing, no Class A Shares, no Class B Shares and no Class C Shares shall be issued except to respectively the existing holders of Class A Shares, of Class B Shares and of Class C Shares respectively.

6.5. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares upon their issuance shall be allocated to respectively a share premium reserve account corresponding to the Class A Shares, a share premium reserve account corresponding to the Class B Shares and a share premium reserve account corresponding to the Class C Shares.

6.6. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

6.7. Subject to article 6.1., the single manager or the board of managers, as the case may be, is entitled to define the Designated Assets in respect of the Class A Shares, which shall be denominated as the Class A Designated Assets, the Designated Assets in respect of the Class B Shares, which shall be denominated as the Class B Designated Assets and the Designated Assets in respect of the Class C Shares, which shall be denominated as the Class C Designated Assets.

6.8. The single manager or the board of managers, as the case may be, in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Class A Designated Assets of the Class B Designated Assets or of the Class C Designated Assets or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of Class A Designated Assets, of Class B Designated Assets or of Class C Designated Assets) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets or the Class C Designated Assets and accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets or the Class C Designated Assets from time to time.

**Art. 23.**

23.2. After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to the provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class A Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class A Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class B Designated

Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class B Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Class C Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Class C Designated Assets, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; (f) any other distributable amount (net of costs and expenses not directly related to the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets and the Class C Designated Assets) not referred to in (a), (b) and (c) above may be distributed to the holders of the ordinary shares, the Class A Shares, the Class B Shares or the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in respect of such shares.

#### **Art. 24.**

24.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

24.2. Any liquidation surplus comprised in the Class A Designated Assets, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class A Shares in proportion to their respective holdings of such shares. Any liquidation surplus comprised in the Class B Designated Assets, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class B Shares in proportion to their respective holdings of such shares. Any liquidation surplus comprised in the Class C Designated Assets, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the Class C Shares in proportion to their respective holdings of such shares.

24.3 For the purposes of article 24.2:

(a) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets or the Class C Designated Assets shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets or the Class C Designated Assets as the case may be;

(b) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of the Class A Designated Assets, the Class B Designated Assets or the Class C Designated Assets under (a) above exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this article 24.3."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff, Mr. Olivier Jarny or any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Wert LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware (USA) et ayant son siège social à 8500 Normandale Lake Boulevard, Minneapolis, Minnesota 55437, USA, immatriculée à l'Office of the Secretary of the State of Delaware sous le numéro 4434667,

ici représentée par M. Etienne de Crépy, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Minneapolis, Minnesota (USA), le huit mars 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Ladite partie comparante représente l'intégralité du capital social de Wert Investment Holdings S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.726 et constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2646, du 19 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256, du 5 février 2010.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société (l'Associé Unique), peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Création d'une classe de "parts sociales traçantes".
2. Reclassement des 2.920 parts sociales ordinaires, 40 parts sociales traçantes de Classe A (les Parts Sociales de Classe A) et 40 parts sociales traçantes de Classe B (les Parts Sociales de Classe B) existantes de la Société en (i) 2.880 parts sociales ordinaires, (ii) 40 Parts Sociales de Classe A, (iii) 40 Parts Sociales de Classe B et (iv) 40 parts sociales traçantes de Classe C (les Parts Sociales de Classe C);
3. Modification subséquente des articles 6, 23 et 24 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications adoptées aux points 1. et 2. ci-dessus;
4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, M. Olivier Jarny ou tout employé de MAS Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications mentionnées ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales "traçantes", à savoir les Parts Sociales de Classe C.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de reclasser les deux mille neuf cent vingt (2.920) parts sociales ordinaires, quarante (40) Parts Sociales de Classe A et quarante (40) Parts Sociales de Classe B existantes de la Société existantes de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en (i) deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) parts sociales ordinaires, (ii) quarante (40) Parts Sociales de Classe A, (iii) quarante (40) Parts Sociales de Classe B et (iv) quarante (40) Parts Sociales de Classe C, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de refléter les modifications adoptées dans les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, l'article 23 et l'article 24 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**" Art. 6.**

6.1. Le capital social est fixé à soixante quinze mille euros (EUR 75.000), représenté par (i) trois mille (3.000) parts sociales divisées en (i) deux mille huit cent quatre-vingt (2.880) parts sociales ordinaires, (ii) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B) et (iv) quarante (40) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), ayant une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25) chacune qui traceront la performance et le rendement d'un ou de plusieurs actifs particuliers de la Société (les Actifs Désignés) ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en tout ou en partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçue par la Société en relation avec, ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés.

6.2. Les parts sociales ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C seront collectivement désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale. Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés.

6.3. Chaque Part Sociale donne droit à un vote dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

6.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à condition que, sauf si les détenteurs d'une majorité des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C en conviennent autrement par écrit, aucune Part Sociale de Classe A, aucune Part Sociale de Classe B et aucune Part Sociale de Classe C ne sera émise à part aux détenteurs existants des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C.

6.5. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de toutes Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C à son émission sera versée sur un compte de réserve de prime d'émission correspondant aux Parts Sociales de Classe A, un compte de réserve de prime d'émission correspondant aux Parts Sociales de Classe B et un compte de réserve de prime d'émission correspondant aux Parts Sociales de Classe C.

6.6. Toutes les Parts Sociales auront des droits égaux, sauf stipulation contraire des présents Statuts.

6.7. Sous réserve de l'article 6.1, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est habilité à définir les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe A, qui seront dénommés comme étant les Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe B, qui seront dénommés comme étant les Actifs Désignés de Classe B et les Actifs Désignés relatifs aux Parts Sociales de Classe C, qui seront dénommés comme étant les Actifs Désignés de Classe C.

6.8. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à son entière discrétion (mais conseillé par tous réviseurs ou tout conseiller externe s'il le juge nécessaire) aura le droit de préciser si, au moment de la désignation des Actifs Désignés de Classe A, des Actifs Désignés de Classe B et des Actifs Désignés de Classe C ou à tout moment ultérieur, et si tel est le cas dans quelle mesure, tous les passifs (en ce compris les coûts et dépenses supportés par la Société complètement ou en partie pour les Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B et les Actifs Désignés de Classe C) assumés ou supportés par la Société sont correctement imputables à et doivent être acquittés par les Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B et les Actifs Désignés de Classe C, et que par conséquent, pour les besoins de ces Statuts, doivent être traités comme réduisant les Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B et les Actifs Désignés de Classe C concernés de temps à autre.

#### **Art. 23.**

23.2. Après affectation des bénéfices au compte de réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés de la manière suivante:

(a) les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A dans la Société en relation avec ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des Actifs Désignés de Classe A, moins (ii) tous les coûts et dépenses relatifs aux Actifs Désignés de Classe A, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

(b) les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société en relation avec ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des Actifs Désignés de Classe B, moins (ii) tous les coûts et dépenses relatifs aux Actifs Désignés de Classe B, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

(c) les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de la distribution, proportionnellement au capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C dans la Société en relation avec ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, dividendes, plus-value, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit et revenu) des Actifs Désignés de Classe C, moins (ii) tous les coûts et dépenses relatifs aux Actifs Désignés de Classe C, les points (i) et (ii) étant déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

(d) tout autre montant distribuable (net de coûts et dépenses qui ne sont pas directement liés aux Actifs Désignés de Classe A, aux Actifs Désignés de Classe B et aux Actifs Désignés de Classe C) qui n'est pas évoqué aux points (a), (b) et (c) ci-dessus peut être distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires, des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C au pro rata du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, la prime d'émission) pour ces parts sociales.

#### **Art. 24.**

24.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

24.2. Le boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Classe A, après le paiement des dettes de la Société, sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A proportionnellement à leur détention respective de ces parts sociales. Le boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Classe B, après le paiement des dettes de la Société, sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B proportionnellement à leur détention respective de ces parts sociales. Le boni de liquidation compris dans les Actifs Désignés de Classe C, après le paiement des dettes de la Société, sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classe C proportionnellement à leur détention respective de ces parts sociales.

24.3. Pour les besoins de l'article 24.2:

(a) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à, ou contractées pour les Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B ou les Actifs Désignés de Classe C seront considérées comme une réduction de la valeur des actifs faisant partie des Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B ou les Actifs Désignés de Classe C;

(b) au cas où les dettes et dépenses à appliquer pour la réduction des Actifs Désignés de Classe A, les Actifs Désignés de Classe B ou les Actifs Désignés de Classe C sous (a) ci-dessus excèdent la valeur de cet actif, la valeur de cet actif sera considérée comme nulle pour les besoins de cet article 24.3.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, M. Olivier Jarny ou tout employé de MAS Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications mentionnées ci-dessus dans le registre des associés de la Société

#### *Estimation des frais*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront à la charge de la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document à la partie comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11921. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040194/308.

(100040073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

#### **Rolaco Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.478.

*Rectificatif relatif à la publication déposée le 07/10/2009 sous le numéro L090154613.04*

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ROLACO HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

*Société Générale Bank & Trust S.A.*

*Agent Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2010041167/16.

(100040436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Origo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 21, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 145.976.

Im Jahre zweitausendzehn, den sechszwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft ORIGO S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1621 Luxembourg, 21, rue des Genets, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter Nummer B 145.976, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 30. März 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1016 vom 15. Mai 2009, abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 30. September 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2360 vom 3. Dezember 2009.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Dag RINGDAL, Kaufmann, wohnhaft in Bertrange.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Dag RINGDAL, vorgenannt.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt wurde, ersucht der Vorsitzende den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) um dasselbe auf zweihundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 228.000,-) zu bringen durch Schaffung von eintausendzweihundert (1.200) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-), voll eingezahlt.

2.- Zeichnung der neuen Aktien durch den alleinigen Aktionär -Einzahlung.

3.- Änderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt:

**Art. 5. (Absatz 1).** „Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 228.000,-), aufgeteilt in viertausendfünfhundertsechzig (4.560) Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Euro (EUR 50,-) und ist voll einbezahlt.“

4.- Verlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung auf den 3. Donnerstag im Monat Mai.

5.- Änderung von Artikel 15 der Satzung wie folgt:

" **Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats Mai um 10 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort."

6.- Verschiedenes.

II.- Dass die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter, unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie durch die Aktionäre beziehungsweise deren Bevollmächtigte unterschrieben wurde, wird durch das Versammlungsbüro geprüft und unterschrieben.

Die eventuellen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, werden, nach gehöriger „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den instrumentierenden Notar, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

III.- Dass in gegenwärtiger Versammlung das gesamte Aktienkapital vertreten ist, dass somit die Versammlung regelmässig gegründet und befugt ist, über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Sodann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von einhundertachtundsechzigtausend Euro (EUR 168.000,-) auf zweihundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 228.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausendzweihundert (1.200) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) je Aktie, mit den gleichen Rechten und Verpflichtungen wie die bestehenden Aktien.

*Zeichnung und Einzahlung*

Alle neuen Aktien wurden gezeichnet durch den alleinigen Aktionär, Herrn Dag RINGDAL, Kaufmann, wohnhaft in Bertrange, welcher erklärt die eintausendzweihundert (1.200) neuen Aktien zu zeichnen und die gesamten neuen Aktien in Höhe von sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) in bar einzuzahlen.

Die neuen Aktien wurden ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von sechzigtausend Euro (EUR 60.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar durch ein Bankzertifikat nachgewiesen wurde.

41681

*Zweiter Beschluss*

Auf Grund des ersten Beschlusses beschliesst die Generalversammlung einstimmig Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

**Art. 5. (Absatz 1).** „Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertachtundzwanzigtausend Euro (EUR 228.000,-), aufgeteilt in viertausendfünfhundertsechzig (4.560) Aktien mit einem Nennwert von jeweils fünfzig Euro (EUR 50,-) und ist voll einbezahlt.“

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Datum der jährlichen Generalversammlung auf den dritten Donnerstag des Monats Mai zu verlegen und demnach Artikel 15 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats Mai um 10 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort."

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erfüllt sind.

*Kosten*

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung obliegen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben,

Gezeichnet: Dag Ringdal, Sandra Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/ 10421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040208/81.

(100039776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Finami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 57.555.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt six-février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial «le mandataire» de Claudio Fianza demeurant à Milan (Italie) C. so Magenta, n°27, «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FINAMI S.A., «la Société», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.555, a été constituée suivant acte reçu en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 155 du 29 mars 1997.

II.- Que le capital social de la société anonyme FINAMI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent cinquante-deux mille sept cent vingt euros (252.720,- EUR), représenté par 10.530 actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24,- EUR) chacune.

III.- Que son mandant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme FINAMI S.A

IV.- Que son mandant assume le rôle de liquidateur de la Société.

V.- Que son mandant a pleinement connaissance des Statuts de la Société et de la situation financière de la Société.

VI.- Que son mandant, en sa qualité d'actionnaire unique et de liquidateur de la Société, décide de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat, par la reprise à sa charge de l'intégralité de l'actif (entre autres tous droits, titres, intérêts et obligations découlant de cet actif) et de l'intégralité du passif de la Société.

VII.- Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la société a été payé ou provisionné, que son mandant est investi de tout l'actif, et entre autres les actifs suivants:

A) Participations:

1. (100%) du capital social (valeur nominale Euro 46.800,-) de la société Italienne SCARABEO'82 S. r.l. Registre de commerce n. 01350730022, ayant son siège social à via V. Monti n°7, Milan (Italie);

2. (20%) du capital social (valeur nominale Euro 9.360,-) de la société Italienne IMMI S. r.l. Registre de commerce n. 11730910152, ayant son siège social à via V. Monti n°7, Milan (Italie);

B) Financements:

1. Financement de Euro 265.000 et les intérêts échus, revenant à la société Italienne SCARABEO'82 S. r.l. Registre de commerce n. 01350730022, ayant son siège social à via V. Monti n°7, Milan (Italie);

2. Financement de Euro 67.139,39 et les intérêts échus, revenant à la société Italienne IMMI S. r.l. Registre de commerce n. 11730910152, ayant son siège social à via V. Monti n°7, Milan (Italie);

3. Financement de Euro 639.811,21 et les intérêts échus, revenant à la société Italienne Tecnozoo Impianti S. r.l. Registre de commerce n. 11659190158, ayant son siège social à via V. Monti n°7, Milan (Italie);

et que son mandant s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions et du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "FINAMI S.A." seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2010. Relation: LAC/2010/9314. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Référence de publication: 2010040233/61.

(100038861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

**CVF Lux Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.957.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVF Master Fund III LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Cayman Trade and Companies' under the number 38865 ,

duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, by virtue of a proxy, given in Minneapolis, on 25<sup>th</sup> February 2010,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of securities of any kind and loans to or claims and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "CVF Lux Master S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) represented by twenty-five thousand (25,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by CVF Master Fund III LP, as aforementioned, for a total price of twenty five thousand US Dollars (USD 25,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg.
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period of time:
  - Mr. Mirko Fischer, Director, born on 6 May 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
  - Mr. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, born on 29 November 1955 in Metz, France, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
  - Mr. John Brice, President, CarVal Investors, LLC, born on 1 May 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America;
  - Mr. David Fry, Risk Manager, CarVal Investors, LLC, born on 31 July 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America;
  - Mr. Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on 2 June 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, United States of America;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVF Master Fund III LP, une limited partnership constituée et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 38865,

dûment représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minneapolis, le 25 février 2010,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements (y compris des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "CVF Lux Master S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000) représentés par vingt cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur de un US Dollar (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par au minimum un gérant, qui ne doit pas nécessairement être associé.

Vis-à-vis des tiers, le gérant/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat du/des gérant(s). Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales a été souscrit par CVF Master Fund III LP susmentionnée, pour un montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars (USD 25.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - M. Mirko Fischer, Gérant sociétés, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
  - M. Patrick Lsurger, Senior Treasury Analyst, né le 29 novembre 1955 à Metz, France, avec adresse professionnelle à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg;
  - M. John Brice, President, CarVal Investors, LLC, né le 1<sup>er</sup> mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique;
  - M. David Fry, Risk Manager, CarVal Investors, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique;
  - M. Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 12700 Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-9439, Etats-Unis d'Amérique;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9487. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010040768/344.

(100040608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

### **Albin West S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.277.

### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation „ALBIN WEST S.A.", avec siège social à L- 2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30277, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit alors de résidence à Mersch en date du 13 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 220 du 12 août 1989 (la "Société"). Les statuts de la société ont été modifiés le 23 novembre 2009 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 17 du 5 janvier 2010.

La Société a été mise en liquidation volontaire le 26 novembre 2009 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du numéro 138 du 22 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Davide MURARI, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans.

B.) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

C.) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D.) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation*

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de IC Dom-Com S.à r.l. avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.127, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

*Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif*

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à ALTER DIRECTORS S.à.r.l., ayant son siège social au 69, Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, RCS Luxembourg B 113133 de sa gestion de la liquidation de la Société et à IC Dom-Com S.à r.l. pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

*Clôture de la liquidation*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme "ALBIN WEST S.A." a définitivement cessé d'exister.

*Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés*

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-2449 Luxembourg, 4, Boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Aurélie Barthelemy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 mars 2010 LAC/2010/10439. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 mars 2010.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010040242/76.

(100039703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Maehler Transport International Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3272 Bettembourg, 19, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 28.574.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugements rendus en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société MAEHLER TRANSPORT INTERNATIONAL LUXEMBURG G.m.b.H dont le siège social est au 19, rue du Parc, L-3272 Bettembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 2 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Patricia Sondhi

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010040522/21.

(100040199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 130.764.

Les comptes annuels au 31.05.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Five S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010040587/11.

(100039892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**BTG Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 23, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 70.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

*Pour la société*  
Jean-Michel Dangis  
*Comptable*

Référence de publication: 2010040595/13.

(100040174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**ESI Rated S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 84.863.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 janvier 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

David Saigne  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010040599/18.

(100039928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg B 151.956.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars 2010.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit néerlandais EIJCKEBOOM B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, avec siège social à Jacob Obrechtlaan 28, 1401 CH Bussum, enregistrée sous le numéro 32092742,

ici représentée par son directeur Monsieur Guido M.P.M. VAN BERKEL, demeurant à Luxembourg, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: "EIJCKEBOOM (Luxembourg) Sàrl".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil économique consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et d'intermédiation en matière micro et macro- économique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société pourra également effectuer toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur pour son propre compte sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays.

La société pourra aussi exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'émission publique.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ Euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Au cas où la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa premier sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable qu'aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 18.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération du capital social*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique, la société EIJCKEBOOM B.V., prédite, et sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents Euros (900.- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Guido M.P.M. VAN BERKEL, cadre dirigeant, né le 28 janvier 1951 à Amersfoort (Pays-Bas), demeurant à L-2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant.

2. - Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L - 2328 Luxembourg, 19A, rue des Peupliers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Guido M.P.M. VAN BERKEL, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. LAC/2010/11817. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040852/131.

(100040518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**A.A.S. Holdings S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.262.

*Extrait de résiliation du contrat de domiciliation de la société*

Le contrat de domiciliation conclu entre A.A.S. HOLDINGS S.A et l'Etude d'Avocats AS-Avocats, établie au 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg a été résilié avec effet au 1<sup>er</sup> février 2010.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2010.

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010040600/12.

(100039734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**Steel Invest & Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 170.104.700,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.516.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 10 février 2010*

Traduction française du document original en anglais

Compte tenu du fait que:

- le siège social de la société doit donc être transféré du 12, rue Léon Thyès, Luxembourg au 41 Boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg;

- les statuts de la Compagnie autorisent le Conseil d'Administration à transférer le siège social de la Compagnie dans les limites de la commune, via une résolution du Conseil d'Administration.

Il est décidé de transférer le siège social de la Compagnie à l'adresse suivante: 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

18 mars 2010.

Catherine Drissens.

Référence de publication: 2010040603/18.

(100039777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**Flux Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.013.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 17 mars 2010 à 11.00 heures*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des Administrateurs de 6 pour le porter à 8;

2. L'Assemblée nomme comme nouveaux Administrateurs:

Monsieur Walter Peeraer, demeurant au 92, rue Roosendaal, B-1190 Bruxelles.

Monsieur Brian Collins, demeurant au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Walter Peeraer et Monsieur Brian Collins prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire spécial*

Référence de publication: 2010040672/19.

(100040847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**I.S.T.S. (International Software, Trade & Services&, Succursale d'une société de droit étranger.**

R.C.S. Luxembourg B 66.972.

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Patrick LORRAIN démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2010.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010040673/12.

(100040296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Ubisoft Entertainment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.973.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, Le seize mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"UBISOFT COUNSEL & ACQUISITIONS", société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-93100 Montreuil-sous-Bois, 126, rue de Lagny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 430 532,

représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1<sup>er</sup> mars 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle (licences, brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles...). Elle pourra en outre créer, éditer, distribuer et développer des jeux vidéos. Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie. Elle pourra également prester des services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales. La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "UBISOFT ENTERTAINMENT SARL". société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la ville de Luxembourg sur simple décision de la gérance. Il pourra en outre être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "UBISOFT COUNSEL & ACQUISITIONS", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

La gérance reçoit mandat pour une durée de trois (3) ans, renouvelable, à compter du jour de l'acte constitutif pour augmenter le capital au seul profit de l'associé unique jusqu'à concurrence de soixante-quinze millions d'euros (EUR 75.000.000,00), moyennant des versements en numéraire, ou autres qu'en numéraire par augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, personne(s) morale(s) ou physique(s), lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat et l'étendue de leurs pouvoirs.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Toutefois, en cas de co-gérance, les gérants pourront être répartis en deux catégories, nommés respectivement "gérant de catégorie A" et "gérant de catégorie B", dans les limites et modalités expressément définies par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les associés sont autorisés à participer aux assemblées par visioconférence, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les associés participant ainsi à distance aux assemblées sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-et-un mars de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

La gérance pourra si elle le souhaite se réunir au moins une fois par an par tous moyens, en ce inclus la visioconférence et tout autre moyen de télécommunication, aux fins de procéder à l'arrêt des comptes de l'exercice écoulé et délibérer sur tous sujets connexes. En pareil cas, la gérance pourra rédiger un compte rendu de sa réunion. Les gérants pourront se faire représenter à cette réunion par toute personne désignée par procuration spéciale.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés ou de l'associé unique.

**Art. 16.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 17.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 mars deux mille dix.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

*Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

- Monsieur Yves GUILLEMOT, dirigeant de sociétés, demeurant à F-94160 Saint-Mandé, 13, rue Faidherbe, est nommé gérant de catégorie A pour une durée de trois ans;

- Monsieur Michiel VERHEIJDT, "Marketing Manager", demeurant à NL-2513 ES Den Haag, Vondelstraat 171, est nommé gérant de catégorie B pour une durée de trois ans.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes des gérants de catégories A et B, sauf pour ce qui relève de la gestion quotidienne où la société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants. Toutefois, concernant les baux, contrats de sous-location et autres titres de domiciliation devant être contractés par la société, chaque gérant pourra signer seul pour autant qu'il ait obtenu l'accord préalable de l'autre gérant de quelque manière et sur quelque support que ce soit.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Righeschi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010 / 11780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040832/120.

(100040912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.859.

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société "Matéris Holding Luxembourg", ayant son siège social au 117, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration du conseil d'administration en date du 15 février 2010.

Cette procuration du conseil d'administration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "Matéris Holding Luxembourg", dont le siège social est 117, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro 95 859, a été constituée suivant acte notarié en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date 16 octobre 2003, numéro 1076. Les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suivant acte notarié en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 13 avril 2007, numéro 600 (la "Société").

2) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue devant le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2009, a décidé d'approuver la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de six millions deux cent trente mille euros (EUR 6.230.000,-) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent soixante-dix mille euros (EUR 6.270.000,-) à un montant de quarante mille euros (EUR 40.000), par rachat par la Société et annulation de six cent vingt trois mille (623.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), sous la condition suspensive non-rétroactive de l'obtention de la mainlevée du nantissement des actions de la Société résultant d'un contrat de nantissement en date du 27 avril 2006 entre "Materis Luxembourg S.à r.l." en tant que constituant, "BNP Parisbas S.A." en tant que représentant des bénéficiaires et la Société, en vertu duquel toutes les actions de la Société ont été nanties au profit des bénéficiaires et remboursement subséquent aux actionnaires.

3) La mainlevée du nantissement des actions de la Société a été obtenue en date du 17 février 2010 ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par la production d'une attestation du conseil d'administration en date du 17 février 2010.

Dès lors, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 23 novembre 2009, le capital de la Société est réduit au montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) et l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital souscrit est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 février 2010. Relation: EAC/2010/2116. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010040796/50.

(100040809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Babcock & Brown Romanina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010040881/13.

(100040320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**ZENZEN (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.128.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58156 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040882/10.

(100040878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Westbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040883/11.

(100040577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**MANAGA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,****(anc. Managa Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040897/12.

(100040855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**FR Transport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler.

R.C.S. Luxembourg B 151.975.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## ONT COMPARU:

1) Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA, employée de bureau, née à Coimbra (Portugal), le 14 février 1979, demeurant à L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler.

2) Monsieur Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 30 avril 1974, demeurant à L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler.

3) Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 21 novembre 1964, demeurant L-3511 Dudelange, 112, rue de Libération.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "FR TRANSPORT S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").**Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route incluant toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Crauthem, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 9.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

*Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1) Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA, préqualifiée, cinquante-deux parts sociales, . . . . . | 52  |
| 2) Monsieur Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA, préqualifié, vingt-quatre parts sociales, . . . . .   | 24  |
| 3) Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA, préqualifié, vingt-quatre parts sociales, . . . . .    | 24  |
| Total: cent parts sociales, . . . . .  | 100 |

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Luisa Margarida FERNANDES DA SILVA, employée de bureau, née à Coimbra (Portugal), le 14 février 1979, demeurant L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler, gérante technique,
  - Monsieur Joaquim MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 30 avril 1974, demeurant L-3328 Crauthem, 49, rue de Weiler, gérant administratif,
  - Monsieur Manuel MARTINS DA CONCEICAO ROSA, chauffeur poids lourds, né à Figueiro (Portugal), le 21 novembre 1964, demeurant à L-3511 Dudelange, 112, rue de Libération, gérant administratif.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et d'un gérant administratif.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES DA SILVA - MARTINS DA CONCEICAO ROSA - MARTINS DA CONCEICAO ROSA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2010. Relation GRE/2010/868. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040851/125.

(100040949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Salvesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.144.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2010.  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signatures

Référence de publication: 2010040982/12.

(100040931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040886/11.

(100040628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Taurus Euro Retail II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.734.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040887/10.

(100040936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 352.058,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040888/11.

(100040517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Praha Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 134.930.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040889/10.

(100040735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Palm Beach Property SCI, Société Civile.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.249.

---

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Madame Françoise GUINARD, gestionnaire, , née à Genève (CH) le 15 décembre 1961, demeurant professionnellement 11, rue de Morat, CH-1700 Fribourg;

2. Monsieur Serge CHAILLET, économiste d'entreprises, né à Le Chenit (CH) le 21 avril 1961, demeurant professionnellement 11, rue de Morat, CH-1700 Fribourg;

tous deux ici représentés par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 23 février 2010, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personnes ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Palm Beach Property SCI".

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Madame Françoise GUINARD prénommée: vingt cinq mille parts d'intérêts (25.000);

2. Monsieur Serge CHAILLET prénommée: vingt cinq mille parts d'intérêts (25.000);

TOTAL: cinquante mille parts d'intérêts (50.000).

Le montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent, en une ou plusieurs fois, en nature ou en espèces, dans les quinze jours qui suivent la demande qui leur en sera faite par lettre recommandée émise par le gérant ou le Conseil de gérance de la société.

A défaut d'exécution de cette obligation à l'expiration de ce délai, sans mise en demeure et sans préjudice de mesures d'exécution, ces sommes appelées seront productives d'intérêts au taux de cinq (5 %) pour cent l'an.

**Art. 6.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 11.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

**Art. 12.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars de chaque année.

**Art. 14.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 15.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 16.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2010.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3.500.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle.

2. Le siège social de la société est fixé au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twenty fourth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary in residence in Luxembourg

There appeared:

1.- Mrs Françoise GUINARD, manager, born in Geneva (CH) on December 15, 1961, residing professionally at 11, rue de Morat, CH-1700 Fribourg;

2.- Mr Serge CHAILLET, Business Economist, born in Le Chenit (CH) on April 21, 1961, residing professionally at 11, rue de Morat, CH-1700 Fribourg;

both here represented by Mrs Cristine ASTGEN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal given on February 23, 2010.

Such appearing parties, acting in the above capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a "société civile" which they declare to constitute among themselves.

**Art. 1.** The object of the company is both in Luxembourg or abroad, the acquisition, the development and management of real estate and all transactions which may be connected directly or indirectly with the company's object or facilitating its extension, development or exploitation, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

The company may become surety and give any personal or property for any persons or company of the group.

The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the investments in any financial instruments in whatever form and the administration, management, control and development of those investments, insofar as they do not contravene the company's status as a "société civile".

**Art. 2.** The name of the company is "Palm Beach Property SCI".

**Art. 3.** The company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other location within the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the managers.

**Art. 5.** The share capital is fixed at FIVE MILLION EUROS (5,000,000. - EUR), represented by FIFTY THOUSAND (50,000) participating shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each, who the appearing parties declare to subscribe as follows:

1 - Mrs. Françoise GUINARD prenamed: twenty-five thousand participating shares (25,000);

2 - Mrs. Serge CHAILLET prenamed: twenty-five thousand participating shares (25,000);

TOTAL: fifty thousand (50,000) participating shares.

The amount of FIVE MILLION EUROS (5,000,000 .- EUR) will be contributed to the company, as committed by the appearing parties, in once or in several tranches, in kind or in cash, within fifteen days of its requirement made by registered mail by the Manager or by the Board of Managers of the company.

In case of default of this commitment at the end of fifteen day-period, without notice and without prejudice to measures of execution, the said contribution will bear interest at a rate of five (5%) percent per annum.

**Art. 6.** The transfer of participating shares shall be carried out through a deed executed and authenticated by a notary or by a simple contract in compliance with article 1690 of the Civil Code.

Participating shares shall only be transferred "inter vivos" to partners or to non-partners by means of unanimous decision of all the partners.

In case of transfer of participating shares by reason of a death the heirs or legatees of the deceased partner must be approved by unanimous decision of the surviving partners. Such consent shall, however, not be required when the shares are transmitted as a legacy in direct line, i.e. to the legal heirs.

**Art. 7.** Each participating share shall, in respect of the company's net assets and share of profits, confer to the partner the right to a fraction proportional to the number of existing participating shares.

**Art. 8.** Between themselves, the partners are each liable for the debts of the company in proportion to the number of participating shares which he/she holds.

The partners are liable towards creditors of the company, for such debts in conformity with Article 1863 of the Civil Code. In all acts which contain commitments in the name of the company, the managers must, under their responsibility, except in cases of unanimous agreement of the partners, obtain from the creditors formal renunciation of the right to take personal action against the partners, with the result that such creditors may undertake action or pursuit only against the company and for the assets which it owns.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by the death of one partner or several partners, but will continue to exist among the survivors and legal heirs of the deceased partner or partners.

The loss of legal rights or bankruptcy of a partner or of several partners will not put an end to the company, which will continue among the other partners excluding the barred or bankrupt partners.

Each participating share is indivisible with regard to the company.

Co-owners are required, as regards exercising their rights, to be represented towards the company by only one of them or by a commonly-appointed proxy holder chosen from among the other partners.

The rights and obligations attached to each participating share follow its ownership. The ownership of a participating share carries with it full rights as regards compliance with the Articles and with the resolutions taken by the General Meeting.

**Art. 10.** The company is managed and administered by one or several managers nominated by the General Meeting of partners, which fixes their number and the duration of their mandate.

In case of the death, resignation or impediment of one of the managers, his/her replacement shall be decided upon by the partners.

The mandate of the manager or managers may only be revoked by unanimous decision of all the partners.

**Art. 11.** The manager(s) is/are invested with the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all acts and transactions within the company's object as well as all administrative acts.

**Art. 12.** Each partner has unlimited rights regarding the supervision and verification of all the business of the company.

**Art. 13.** The company's financial year shall begin on the first of April and shall end on the thirty-first of March of each year.

**Art. 14.** The partners shall meet at least once per year at the place which is indicated in the convening notice.

The partners may be convened to an extraordinary meeting by the manager or managers if they consider it appropriate, but they must be convened within one month of a request from one or several partners representing at least one-fifth of all the participating shares.

Convening notices for ordinary or extraordinary meetings take the form of registered letter sent to the partners at least five days before the meeting and containing in summary form a description of the purpose of the meeting.

The partners may meet by oral agreement and without notice if all the partners are present or represented.

**Art. 15.** At all meetings, each participating share has the right to one vote.

Resolutions are adopted by simple majority vote of the partners present or represented.

In case of division of ownership of the participating shares between the bare owner and the usufructuary, the voting right is held by the usufructuary.

**Art. 16.** The partners are empowered to amend the Articles, whatever the nature or importance of such amendments. Decisions to amend the Articles must be taken by unanimous vote of all the partners.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be conducted by the good offices of one or more of the managers currently in office, or any other liquidator as shall be decided upon, and whose powers shall be determined by the partners.

The liquidator or liquidators may, by decision of the partners, contribute part or all of the assets, rights and obligations of the company in liquidation to another civil or commercial company or cede to a company or any other person such assets, rights and obligations.

The net result of the liquidation, after settlement of the company's commitments, is shared among the partners in proportion to the number of shares held by each of them.

**Art. 18.** Articles 1832 to 1872 of the Civil Code shall apply in respect of anything not provided for in these statutes.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2010.

#### *Expenses*

The costs, expenses remuneration and charges of any kind falling due by the company in regard to its incorporation are estimated at approximately THREE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (3,500.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

And at this moment, the appearing persons, representing the whole of the share capital, have met in extraordinary general meeting, to which they acknowledge that they have been duly convened, and have unanimously passed the following resolutions:

1) The following persons have been nominated as managers for an unlimited period of time:

- Mrs Valérie EMOND, fiscalist, born on August 30, 1973 in Saint-Mard (B), residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, born on May 5, 1972 in Chênée (B), residing professionally at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The managers are vested with full power to commit the company under their individual signature.

2) The address of the company is established at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Done and passed in Luxembourg on the date indicated above in this document.

And after reading and interpretation given to those appearing, who signed the present document together with the notary.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9420. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040761/234.

(100040934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Isolda, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2010041013/12.

(100040487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Nikko Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.103.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040891/10.

(100040293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "DREAMCAR.COM S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.891, constituée originellement sous la dénomination de "LEGEND CAR S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 3 juillet 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 4 août 2003,
- en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 12 avril 2006, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 8 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme GRANDIDIER, directeur, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 100.500,- EUR pour le porter du montant actuel de 75.000,- EUR à 175.500,- EUR, par la création de 43 nouvelles actions de type A avec droit de vote et de 91 nouvelles actions de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de 750,- EUR chacune;

2. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires minoritaires actuels;

3. Acceptation de la société anonyme "Sit Group Participations S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.170, à la souscription des 43 nouvelles actions de type A et des 91 nouvelles actions de type B, et acceptation de la libération intégrale en espèces;

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille cinq cents euros (100.500,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) à cent soixante-quinze mille cinq cents euros (175.500,-EUR), par la création de quarante-trois (43) nouvelles actions de type A avec droit de vote et de quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires minoritaires actuels.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

- Monsieur Jérôme GRANDIDIER, directeur, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo (France), et
- Monsieur Cyril DAGAND, directeur, demeurant à F-57570 Breistroff-la-Grande, 13, route de Thionville (France), représenté par Monsieur Jérôme GRANDIDIER, préqualifié,

agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société "Sit Group Participations S.A.", prédésignée, laquelle a déclaré souscrire aux quarante-trois (43) nouvelles actions de type A et quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de type B et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille cinq cents euros (100.500,- EUR), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre quarante-trois (43) nouvelles actions de type A et quatre-vingt-onze (91) nouvelles actions de type B à la prémentionnée "Sit Group Participations S.A."

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-quinze mille cinq cents euros (175.500,- EUR), représenté par deux cent trente-quatre (234) actions, divisé en cent dix-huit (118) actions de type A avec droit de vote et cent seize (116) actions de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de sept cent cinquante euros (750,-EUR) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - GRANDIDIER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2010, Relation GRE/2010/815. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039549/90.

(100039146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

---

**Odd Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.014.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040893/10.

(100040933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040894/10.

(100040712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.030.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010041130/13.

(100040300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Niederlande Immo Beteiligungs I A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.069.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040896/10.

(100040940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Matéris Holding Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 95.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040898/10.

(100040814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Luxfiscalia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.986.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58096 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040901/10.

(100041013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**LoanCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Europa Electrum S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010040902/11.

(100040570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Bati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 67.826.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATI SA  
10 RUE DE L'AVENIR  
L-3895 FOETZ  
Signature

Référence de publication: 2010041148/13.

(100040386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Leander S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040903/11.

(100040595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040906/10.

(100040839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040907/10.

(100041019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**EuroHealth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040909/10.

(100040627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**ATG Management Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.753.

Les comptes annuels pour la période du 7 mars 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010041051/12.

(100040527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Development Portisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.558.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Général Ordinaire du 15 mars 2010*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Cristian CORDELLA, en tant qu'administrateur de la société.

2. L'assemblée décide de pourvoir la nomination d'un nouvel administrateur en appelant Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Andrea DE MARIA, en tant qu'administrateur de la société.

4. L'assemblée décide de pourvoir la nomination d'un nouvel administrateur en appelant Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

5. L'assemblée accepte la démission d'AUSTIN EQUITIES S.A., en tant que Commissaire aux comptes.

6. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux comptes sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S - 7<sup>th</sup> Street, Suite C Las Vegas, NV 89101. Le nouveau Commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2013.

7. Le siège social est transféré du 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2010040539/26.

(100039738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

---

**Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/2/2010.

Equity Trust (Holdings) S.à r.l.

Nicholas Hayes

*Gérant*

Référence de publication: 2010041183/14.

(100041003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

---

**Genac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 29.909.

—  
Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*La Présidente du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010041177/13.

(100040884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.